Christophe Petchanatz

Pour un usage raisonné de la Langue Française

(non daté)

Le langage, nous le savons, c'est la pensée. C'est la description de la réalité, du monde. Nous nous plaignons parfois que le monde soit en désordre, discordant, incohérent. Alors que nous ne songeons guère à réformer ce qui en constitue l'essence. Je ne parle pas ici des réformettes annoncées à grand fracas, régulièrement, par nos dirigeants ou nos intellectuels, réformettes vouées à l'échec sitôt qu'énoncées. Ça n'est pas ainsi que l'on doit procéder. Ma méthode a ceci de remarquable qu'elle est simple à comprendre, aisée à mettre en pratique, et d'une logique exemplaire.

La langue, l'orthographe, la grammaire — la syntaxe — sont les éléments fondateurs d'un individu. Si nous convenons, avec Monsieur Lacan, que “ l'inconscient est structuré comme un langage ”, nous ajoutons aussitôt qu'il convient absolument que ce langage, cette loi, soit cohérent, rationnel — en un mot, le langage ne doit pas être déstructuré ou astructuré.

Pour la petite revue de l'indiscipline, pour Monsieur Boron, je me contenterai ici de quelques exemples faciles à comprendre :

L'usage du “ a ” en début de mot correspond *souvent* (mais pas toujours), dans la langue française, à une posture dite “ privative ” :

acéphale : sans tête
anesthésie : perte de la sensibilité
aboulie : diminution ou disparition de la volonté
agnosie : incapacité de reconnaître ce qui est perçu
agueusie : absence de sensibilité gustative
atonal : système qui n'obéit à aucune tonalité
etc.

Ce que nous recommandons :

a) Que soit tout d'abord normalisé le " sens " de ce *a* privatif : absence, perte, diminution ne sont pas les mêmes choses. Pour des raisons à la fois logiques et historiques, nous préconisons *absence*. C'est l'hypothèse que nous conserverons tout au long de cette démonstration.

b) Une fois admis l'usage privatif (je prive de) du *a* lorsque celui-ci est en début de mot, *a* signifiant *absence,* il convient d'examiner l'ensemble du corpus constitué par les mots commençant par *a.*

c) Bien entendu, à ce stade de notre travail, nous constaterons que de nombreux mots ne répondent pas, ou semblent ne pas répondre aux exigences de notre définition : *abruti, abricot, amoureux, alibi...*

d) Ces écarts à la règle ne sont constitués, *en fait,* que des défauts de leurs définitions. Épithètes ou substantifs commençant par un *a* se doivent bien, selon notre système, de répondre à la règle *a = absence de.*

e) Ainsi, est abruti quelqu'un qui n'est pas " bruti ", un abricot est un fruit dépourvu de " bricot ", un amoureux n'est pas " moureux ", et un alibi est caractérisé par le fait qu'il n'est pas " libi ". Ces exemples, débouchant sur des néologismes, semblent prouver les limites, les faiblesses de notre raisonnement. Il n'en est rien. Nous avons constaté tout d'abord une défaillance des définitions concernant certains mots. Nous avons ensuite " redressé " les dites définitions pour indiquer celles qui seraient, dans notre contexte, régulières. Ceci nous amène à constater de nombreuses carences dans le lexique.

f) *Bruti, Bricot, Moureux, Libi* ne sont pas des aberrations, des monstres linguistiques. Ils sont seulement *les mots qui manquaient.* Bien sûr, il conviendra par la suite de leur trouver une signification, un usage ; une place parmi notre discours.

Examinons *bruti.* Bruti est le complément, l'inverse d'abruti. Un abruti est une personne qui n'est pas brutie. Le dictionnaire nous donne, pour abruti, la définition suivante : " sans intelligence ". Il apparaît ainsi clairement, ici, que bruti = avec intelligence. On utilisera ce nouveau mot comme son opposé, à la fois comme substantif et comme adjectif. Ex : " Notre instituteur, qui était un bruti, nous considéra avec bienveillance ", " Ce matin-là, il se sentait bruti, comme si la lumière venait enfin d'être donnée ". Bien sûr, la contiguïté phonétique entre " brut " et " bruti " rebutera sans doute quelques lecteurs. Mais sont-ils aujourd'hui gênés par l'apparente et paradoxale parenté de ministère et de minijupe ? Je pense qu'il faut faire la part de la logique et si, de façon réflexe, le mot *bruti* ne semble pas vouloir dire ce qu'il dit c'est un peu vite oublier l'arbitraire du signe.

Examinons *bricot.* Un abricot est un fruit dont la caractéristique essentielle est *qu'il n'est pas* bricot. Définir un objet ou une personne par ce qu'il n'est/n'a pas est monnaie courante (un aveugle...). Mais, que signifierait " bricot "? Il suffit examiner les caractéristiques de l'abricot pour déduire, en creux, ce que désigne bricot. Si, pour une raison ou pour une autre, nous n'étions pas capables de convenir des

caractéristiques de l'abricot, il va sans dire que nous ne saurions, non plus, déduire celles de " bricot ". Mais que serait une langue dont on serait incapable de définir et de caractériser l'un de ses éléments constitutifs ?

Moureux : est dit " amoureux " un être " qui éprouve de l'amour, qui aime ". Ici nous sommes confrontés à un problème inédit : il y a dans la définition un mot en " a ". **A**mour. Le dictionnaire, toujours, précise : amour — " inclination envers une personne, le plus souvent à caractère passionnel, fondée sur l'instinct sexuel mais entraînant des comportements variés ". Soit " Mour " : antipathie, dégoût envers une personne, etc. Ainsi, est *moureux* un être qui éprouve de la *mour* envers une personne. De *la* mour, ou *du* mour? Le genre des mots que nous découvrons ainsi n'est pas forcément défini par sa source. A ce stade, rien n'est figé, dogmatique. Nous indiquons seulement des pistes, qu'il appartiendra à d'autres, plus industrieux que nous, des académiciens par exemple, d'explorer exhaustivement.

Libi enfin, dernier exemple. Un *alibi* est " un moyen de défense tiré du fait qu'on se trouvait, au moment de l'infraction, dans un lieu autre que celui où elle a été commise ". Un *libi* serait hélas à charge et indiquerait qu'on se trouvait, au moment de l'infraction, dans le même lieu que celui où elle a été commise. Il ne s'agit pas d'une preuve formelle de culpabilité, mais d'un élément à charge, qu'il paraît utile de préciser, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici, le concept de *libi* n'étant pas connu. Ainsi, grâce à nos travaux, le droit se trouve incidemment précisé.

Ces quelques exemples auront, je l'espère, intéressé suffisamment le lecteur pour l'inciter à poursuivre cette réflexion pour son propre compte. Il va sans dire qu'il s'agit, ici, d'un très bref aperçu de nos travaux. Si La Petite Revue de l'Indiscipline le permet, nous vous livrerons tantôt d'autres facettes de ce travail.